



CANADA
MEDIA FUND FONDS DES MÉDIAS
DU CANADA



MESURE INCITATIVE
CANADA-AFRIQUE DU SUD
POUR LE
CODÉVELOPPEMENT
DE PROJETS
TELEVISUELS
FORMULAIRE CONJOINT DE SIGNATURE 2021

La Mesure incitative Canada-Afrique du Sud pour le codéveloppement de projets audiovisuels est une collaboration entre le Fonds des médias du Canada (FMC) et la National Film and Video Foundation (NFVF)

Les requérants doivent être familiers avec le programme Canada- Afrique du Sud pour le codéveloppement de projets télévisuels avant de remplir le présent formulaire de demande.

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES : le 20 OCTOBRE 2021

Titre du projet : _____ (le « projet »)

INFORMATION SUR LES REQUÉRANTS CANADIENS

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ REQUÉRANTE			
_____			<input type="checkbox"/> Au nom d'une société qui sera constituée en personne morale.
(« Requéant canadien »)			
ADRESSE			

VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
_____	_____	_____	
TÉL.		COURRIEL	SITE WEB
_____		_____	_____
RESPONSABLE DE LA DEMANDE:			

Courriel de la personne-ressource: _____			

INFORMATION SUR LES REQUÉRANTS SUD-AFRICAINS

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ REQUÉRANTE		
_____		<input type="checkbox"/> Au nom d'une société qui sera constituée en personne morale.
(« Requéant Sud-Africains »)		
ADRESSE		

VILLE	CODE POSTAL	
_____	_____	
TÉL.	COURRIEL	SITE WEB
_____	_____	_____
RESPONSABLE DE LA DEMANDE:		

Courriel de la personne-ressource: _____		

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Par la présente, les soussignés, représentants autorisés du requérant canadien et du requérant Sud-Africains (et des co-requérants, le cas échéant),

- autorisent le FMC (y compris Téléfilm Canada) et la NFVF à divulguer tout renseignement et tout document se rapportant de quelque façon que ce soit à la Demande et à en discuter;
- divulguent et divulgueront rapidement tous les détails au FMC et à la NFVF de toute poursuite, réelle ou potentielle, relativement au projet;
- reconnaissent que le FMC et la NFVF administrent leurs programmes et appliquent leurs principes directeurs de façon discrétionnaire afin de garantir un financement à des projets qui contribuent à remplir leur mandat. Le requérant canadien et le requérant sud-africain (et les corequérants, le cas échéant) reconnaissent également que, en cas de questions concernant l'interprétation des Principes directeurs 2021 de la Mesure incitative canada-Afrique du Sud pour le codéveloppement de projets télévisuels ou du mandat et des objectifs du Fonds des Médias du Canada et de la National Film and Video Foundation, les interprétations du FMC et NFVF prévaudront;
- reconnaissent que Téléfilm Canada est l'administrateur de dossiers des programmes du FMC et que Téléfilm Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information*. Par conséquent, toute autorisation octroyée au FMC par les présentes sera également octroyée à Téléfilm Canada à titre d'administrateur autorisé du FMC.

Par la présente, les soussignés déclarent solennellement et garantissent que toute l'information et tous les documents soumis dans le cadre de cette demande sont vrais, à jour et complets, et reconnaissent que la présente déclaration a le même effet que si elle était faite sous serment. Ce document doit être signé par le requérant canadien et le requérant irlandais (et tous les corequérants, le cas échéant).

REQUÉRANT CANADIEN

Signature : _____
Je suis dûment autorisé

Nom : _____
(en lettres moulées)

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____
Je suis dûment autorisé

Nom : _____
(en lettres moulées)

Titre : _____

Date : _____

REQUÉRANT SUD-AFRICAIN

Signature : _____
Je suis dûment autorisé

Nom : _____
(en lettres moulées)

Titre : _____

Date : _____
(JJ/MM/AAAA)

Signature : _____
Je suis dûment autorisé

Nom : _____
(en lettres moulées)

Titre : _____

Date : _____
(JJ/MM/AAAA)